

PROPOSITION D'AJOUTS À L'AVIS SUR LE PRS 2018-2022

en vue du CDCA de l'Indre du 26 mars 2018

Suite au projet d'avis envoyé aux membres du CDCA le 15 mars 2018, les membres du CDCA représentants des organisations syndicales CGT, FO et FSU au sein des deux formations PA et PH proposent les ajouts suivants :

PAGE 2 : après le paragraphe traitant de l'inclusion, ajouter

« L'objectif positif d'une société plus inclusive ne doit pas, en étant affichée comme solution privilégiée à la problématique de la dépendance, masquer la réalité. Il faut répondre d'urgence au manque criant de professionnels (dans les EHPAD par exemple), à l'insuffisance de leur formation, à la précarité de certains statuts (aides à domicile par exemple), et ne pas trop faire porter aux aidants le poids de l'objectif d'inclusion. »

PAGE 3 : Juste avant le 2), ajouter

« Le CDCA de l'Indre propose de dépasser la notion abordée page 10 du COS concernant les valeurs affirmées pour une meilleure prise en compte de la santé ; la question de la responsabilité individuelle et collective ne pourra constituer une action viable et mesurable que dans l'optique de la possibilité pour tout un chacun d'avoir son mot à dire sur les choix opérés en la matière, moyens, formations, accueil, conditions de travail, etc...

Dans ce cadre, la notion du juste coût en limite déjà grandement les ambitions.

Le CDCA trouve réducteur de limiter son ambition au seul fait de « réduire l'impact sur la santé des inégalités sociales » sans s'attaquer à celles-ci. Pourtant le COS inscrit page 16 le principe d'action « privilégier l'action sur les déterminants de l'état de santé de la population ». Mais n'apparaît nulle part la nécessité et les moyens d'amélioration d'un déterminant essentiel, les conditions de vie (conditions d'accès à une saine nourriture, à un logement décent, à un lieu de travail éloigné, à un service public, conditions de travail elles-mêmes). Dans les résultats attendus à 10 ans n'apparaissent quasiment qu'alcool et tabac !

Le CDCA rappelle enfin que la prise en charge publique doit rester au centre des politiques de santé mises en œuvre conformément aux principes de solidarité nationale.»

PAGE 4 : avant le dernier paragraphe du chapitre 1 traitant de la prévention, ajouter

« Les conditions de travail sont un facteur important du maintien en bonne santé des actifs et des jeunes. On ne peut là encore faire abstraction de la réalité : insuffisance de la médecine du travail et de la médecine scolaire, fusion des CHSCT avec d'autres instances de représentants des salariés, suppression de postes à l'INRS, augmentation du nombre de « burn-out », synonyme d'épuisement professionnel, faiblesse des moyens de l'Inspection du Travail. »

P 11 : en fin de document ajouter

« La question du maintien, de l'insertion dans l'emploi et de la réadaptation professionnelle doit prendre aussi en compte la dimension du développement des risques psychosociaux et leurs impact sur l'altération de la santé des salariés.

Les services d'urgence sont aujourd'hui surchargés du fait du manque de médecins de proximité et qu'une infime minorité se déplacent à domicile. Pour les personnes âgées, nombreuses à être admises aux urgences de ce fait, ne pourrait-on prévoir, dans l'attente d'un retour « à la normale » de la démographie médicale, un service « d'urgence gériatrique » distinct du service actuel d'urgences ? La télémédecine ne peut répondre à ce besoin quand les personnes en souffrance vivent seules.

En conclusion, pour le CDCA de l'Indre, l'ambition affichée par le schéma régional de santé s'appuie seulement sur un diagnostic et une projection de disparités en matière de vieillissement de la population en infra régional.

La plus belle ambition ne serait elle pas celle de se doter d'un objectif comme celui de mettre en œuvre des actions pour inverser ces tendances ?

Cela donnerait un autre sens à la phrase, donnons-nous rendez-vous dans 10 ans ! »

Au nom de tous les représentants CGT, FO et FSU membres du CDCA de l'Indre

Daniel Clément, représentant FSU membre du CDCA36.